

## Concours Sciences sociales ENS Cachan 2017

### ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE

**Durée : 5 heures**

**Pauline Blum, Samuel Coavoux, Sébastien François, David Gaborieau,  
Romain Juston, Clémence Ledoux, Xavier Pons, Gêrôme Truc**

### **Sujet : Genre et domination sociale**

Nombre de candidats inscrits : 440

Nombre de candidats présents : 409

Note minimum : 1,5/20

Note maximum : 20/20

Moyenne : 10,03

Écart-type : 3,20

S'il ne renvoyait certes pas à un point précis du programme du concours, le sujet soumis cette année aux candidats pouvait, comme ceux des années précédentes, être traité en mobilisant des connaissances tirées de la plupart des chapitres qui structurent ce programme, que ce soit sur les cultures, la socialisation, la déviance, la stratification sociale ou encore les mouvements sociaux ; pourvu toutefois que les candidats s'attachent, comme les y invitait explicitement l'intitulé du sujet, à penser *l'articulation* entre genre et domination sociale, plutôt que de simplement restituer des connaissances plus ou moins bien maîtrisées sur la socialisation genrée ou la domination masculine. Cela impliquait de commencer, en introduction, par définir précisément les *deux* termes du sujet et de poser à partir de là à la fois le cadre de la réflexion et une problématique. Or, trop souvent, cette étape élémentaire a semblé poser de grands problèmes aux candidats. Dans une grande majorité de copies, ils ont tenté de définir le genre par opposition au sexe en renvoyant plus ou moins explicitement à l'opposition nature/culture. Le genre a alors souvent été présenté comme « dérivant » du sexe, ce qui rendait difficile l'analyse des pratiques qui « troublent le genre », pour reprendre l'expression de Judith Butler, dans la mesure où elles s'écartent justement de l'adéquation perçue comme naturelle entre sexe, genre et pratique sexuelle. Pour la même raison, nombre de candidats n'ont pas su prendre en compte dans leur réflexion la manière dont les sexes peuvent

également être construits, jusque dans leur matérialité (opérations chirurgicales), ni comment le travail du genre participe de la construction d'une classification dichotomique (homme/femme) des individus. Peu de candidats sont ainsi parvenus à penser le genre comme « *un principe de division qui institue les sexes* » (Bereni, Chauvin, Jaunait, Revillard 2010 : 27).

Cette difficulté a en outre été redoublée par une confusion fréquente entre nominalisme et réalisme, le genre étant tour à tour pris comme un concept posé sur la réalité ou une réalité en soi. De nombreuses copies ont ainsi proposé de montrer d'abord en quoi le genre était une réalité produisant la domination sociale, puis en quoi il était un concept permettant, en l'objectivant, de lutter contre cette même domination, sans jamais formuler clairement qu'il était question, dans le premier cas, d'*inégalités* de genre, et dans le second cas des effets de dévoilement que produisent sur ces inégalités le recours au *concept* de genre. De telles maladresses auraient pu être aisément évitées si les candidats avaient veillé à ne pas réifier les termes du sujet, en parlant du début à la fin de leur copie *du* genre et de *la* domination, au risque parfois d'affirmations étranges, telles que « le genre met en place un rapport de domination au détriment des femmes » ou « les tâches ménagères sont toujours attribuées au genre féminin ». De même, recourir à des expressions essentialistes comme « l'homme » et « la femme » est particulièrement malvenu dans une dissertation portant sur le genre, dans la mesure où elle empêche de penser la pluralité des pratiques et des situations. On ne saurait trop rappeler aux candidats qu'il importe, surtout dans une épreuve de sociologie, de savoir éviter les généralités et, *a fortiori*, les grandes sentences comme on a parfois pu en lire aussi sur « la société » en général. Plutôt que d'opposer schématiquement « les individus » et « la société », ce qui est fondamentalement une impasse sociologique, on gagne toujours à raisonner en termes de groupes, de normes ou encore de processus sociaux, et à faire varier les échelles d'analyses, des structures sociales aux situations d'interaction, ce qui permettait par exemple ici de montrer le poids différent que peut occuper le genre dans les rapports de domination selon le niveau auquel on se situe.

Si la plupart des candidats se sont donc efforcés, avec plus ou moins de bonheur, de définir le genre, ce fut en revanche bien plus rarement le cas pour la domination sociale, ou alors de manière très superficielle. Nombre de copies ont ainsi été pénalisées par des glissements non contrôlés entre domination, exploitation, discriminations et inégalités. Les inégalités de genre ont souvent été présentées d'emblée comme la manifestation évidente d'un rapport de domination sociale, et plus précisément d'une domination masculine, auquel le sujet se voyait alors hâtivement réduit. À l'inverse, le jury a valorisé les copies qui ont su penser l'articulation entre les deux termes dans une perspective élargie, sans borner leur réflexion à la seule domination des hommes sur les femmes. Les meilleures copies ont de cette façon réussi à accorder une place aux formes de

domination sociale touchant les homosexuel(le)s, bisexuel(le)s et transsexuel(le)s, ou pu montrer comment d'autres formes de domination sociale, liées par exemple à la classe sociale ou à l'origine ethnique, interagissent avec celles qui sont liées au genre, abordant par-là les thématiques de l'intersectionnalité, au cœur de plusieurs travaux en *gender studies*. Elles ont aussi pris soin de considérer les formes de domination sociale dans des domaines variés (tâches domestiques, réussite scolaire, pratiques sportives, etc.), en s'appuyant sur des exemples précis et se référant aux travaux appropriés. On a pu cependant regretter que la sociologie des mouvements sociaux ait rarement été mobilisée, alors que des études sur le sexisme et le machisme qui sévissent y compris au sein d'organisation de lutte contre différentes formes d'oppression et de domination sociale (voir *Le sexe du militantisme*, d'Olivier Fillieule et Patricia Roux) auraient permis d'enrichir la réflexion. Le monde du travail n'a pas été beaucoup plus exploité : au-delà des quelques copies où le domaine a été, à tort, totalement ignoré, il est dommage que les candidats qui l'ont évoqué n'aient pas davantage mobilisé certaines données connues sur le marché du travail (taux de chômage, taux d'emploi à temps partiel, etc.) qui permettaient de discuter là encore précisément des situations différenciées entre hommes et femmes, ainsi que des effets de domination sous-jacents. Le « plafond de verre » rencontré par les femmes dans le monde du travail a parfois pu être mentionné, mais encore fallait-il, là aussi, savoir définir ce concept et si possible, en présenter les mécanismes et les déterminants : dans un trop grand nombre de copies, l'expression était seulement mentionnée en passant, ce qui montrait que les enjeux du sujet n'étaient pas suffisamment perçus.

A défaut d'avoir su correctement définir les termes du sujet et réfléchir à leur articulation, les candidats se sont donc, trop souvent, contentés de juxtaposer des développements sur les inégalités et les effets de genre d'une part, et les rapports de domination sociale d'autre part, et de passer de l'un à l'autre en supposant le lien entre les deux plutôt qu'en analysant les mécanismes dont ce lien procède, de sorte que le sujet n'était alors que très partiellement traité. Dans certaines copies, cette absence de réflexion a parfois pu être camouflée derrière des questions toutes faites sur le « rapport de causalité » ou la « corrélation » entre le genre et la domination sociale. Cependant, on ne saurait trop mettre en garde les candidats contre le risque qu'il y a là, dès lors qu'un sujet comporte la conjonction « et », à plaquer dessus ce type de questions qui manquent souvent de pertinence. De même ne peut-on simplement centrer sa copie, comme le jury l'a vu trop souvent cette année, autour d'une idée comme « le genre est une construction sociale ». C'est en effet ne pas dire grande chose que d'affirmer que le genre est socialement construit tant il est vrai que l'on peut en dire autant des jugements de goût, du sentiment amoureux ou de l'État, et au fond de tous les objets d'analyse sociologique. Qui plus est, l'argument avancé dans de nombreuses copies selon lequel les inégalités genrées seraient illégitimes parce que le genre est socialement construit

apparaît problématique à deux égards : d'une part, il suggère en creux que les inégalités « naturelles » seraient, elles, légitimes ; d'autre part, si tout ce qui est socialement construit est illégitime, que dire de l'État, de l'école ou de la famille ?

Pour nourrir leur réflexion, les candidats ont convoqué cette année des références relativement variées, allant des anthropologues culturalistes et structuralistes (M. Mead, C. Lévi-Strauss, F. Héritier) aux *gender studies* (J. Butler, J. Scott, A. Fausto-Sterling). Le jury a particulièrement apprécié le recours dans plusieurs bonnes copies d'ouvrages ou d'articles récents particulièrement adaptés au sujet, comme par exemple l'article de Christine Menesson et Jean-Paul Clément, « Boxer comme un homme, être une femme » paru en 2009 dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. Il a en revanche été surpris de constater que certaines références classiques tout aussi pertinentes, tel *L'Arrangement des sexes* d'Erving Goffman, étaient, elles, peu citées, comme si les candidats, y compris ceux semblant les plus au fait de l'actualité de la recherche sociologique, ne maîtrisaient pas le canon de la discipline. Le jury tient en outre à rappeler encore une fois qu'il est hautement préférable de mener un raisonnement à partir d'œuvres et d'auteurs maîtrisés – et relevant de la sociologie –, même s'ils sont en nombre limité, plutôt que de chercher à citer des références peu ou mal connues, sur le simple fait qu'elles semblent « mieux » coller au sujet. De cette façon, si certaines copies se sont référées cette année avec précision et à bon escient à *La Domination masculine* de Pierre Bourdieu, celles qui s'efforçaient de travailler la notion de violence symbolique en l'appliquant aux questions de genre ont été davantage valorisées que celles qui ne faisaient que citer l'ouvrage, sans en être en mesure d'en restituer des aspects précis. D'une manière générale, ainsi qu'on le répète année après année, les imprécisions et inexactitudes en matière de références (noms d'auteurs mal orthographiés, titres inventés ou mal attribués, etc.) desservent systématiquement le propos. Mais en l'espèce, étant donné le sujet posé cette année, certaines erreurs sur les noms d'auteur apparaissaient particulièrement malvenues (ainsi de Joan Scott devenant... John Scott), de même que l'oubli des co-auteurs d'un ouvrage au profit de leur co-auteur sautait aux yeux (par exemple, *Boys Don't Cry ! Les coûts de la domination masculine*, attribué au seul Erik Neveu, sans Christine Guionnet, ni Delphine Dulong).

Ce qui vaut pour les références vaut également pour les concepts : les candidats doivent veiller, là aussi, à être précis dans l'usage qu'ils en font, en évitant en particulier d'intervertir tel et tel concepts, sous peine de laisser de côté toute une partie du sujet : domination et distinction sociales ne sont par exemple pas synonymes, de sorte que, si le terme « domination » était explicitement présent dans l'énoncé, ne traiter que de distinction sur l'ensemble d'une copie ne pouvait en aucun cas être satisfaisant. Le concept de socialisation n'est pas non plus réductible à celui d'éducation. S'il était donc bienvenu de montrer comment la famille et l'école encouragent la

reproduction d'identités et de rapports sociaux sexués, il importait de ne pas se cantonner à l'enfance et à la petite enfance pour montrer le rôle que jouent aussi d'autres institutions à des âges plus avancés, à travers des rappels à l'ordre, des sanctions, des reproches, des conseils, etc. De même, s'il est juste de décrire la socialisation comme un processus d'intériorisation de valeurs et de normes, tout ne passe pas en la matière par des normes explicitées, ni même explicites, de sorte qu'il est dommage que les candidats ne se soient que trop rarement arrêtés dans leurs copies sur l'inculcation de pratiques concrètes et de savoir-faire (manières de marcher, de s'asseoir, de parler, etc., qui, si elles sont interprétables à partir de normes, ne sont pas forcément rapportés à ces normes par les agents).

Par ailleurs, si les candidats ont raison de vouloir enrichir leurs développements par des analyses historiques, il importe que celles-ci soient, elles aussi, bien maîtrisées. Trop souvent cette année, elles se sont au contraire avérées révélatrices de certaines lacunes. Le jury a ainsi pu lire avec surprise que le développement des pratiques homosexuelles attesterait d'une évolution récente des genres, oubliant l'importance de ces pratiques dans la Grèce antique, oubliant aussi le fait que l'idée de l'incommensurabilité entre sexes féminin et masculin est plutôt le résultat d'une histoire relativement récente. Les candidats, lancés dans de grandes fresques historiques, sont par ailleurs souvent passés de l'Antiquité au XX<sup>ème</sup> siècle, en négligeant toutes les évolutions intermédiaires au Moyen Age et à l'époque moderne, et allant même, parfois, jusqu'à se contenter d'opposer l'époque contemporaine à une période « originelle » des plus vagues. D'une manière générale, les candidats doivent veiller à ne pas tomber dans des partitions historiques binaires et les analyses schématiques qu'elles entraînent. Il était particulièrement problématique de discuter de la situation des femmes avant le XX<sup>ème</sup> siècle en le résumant d'un bloc à la domination masculine, d'autant plus en citant comme seule « source » à l'appui de cette analyse la *Genèse* ! On rappellera enfin que penser en sociologue suppose d'abord et avant tout de savoir mettre à distance ses prénotions et préjugés : contrairement à ce qu'on a pu lire dans certaines copies, il n'y a ainsi pas que dans les familles de milieux populaires que s'observent encore aujourd'hui une répartition des rôles sexués et des comportements machistes.

En matière de pure forme, le jury invite de nouveau les candidats à faire preuve de la plus grande clarté possible dans leur expression. Les phrases alambiquées et alourdies d'un jargon mal maîtrisé, qui se veulent « savantes », sont à proscrire. Cela vaut dès l'introduction qui, trop souvent, ressemble à une version rédigée du brouillon du candidat, où peuvent se lire ses interrogations et réflexions à bâtons rompus sur le sujet. Tout au contraire, elle doit être rédigée avec le plus grand soin et en suivant un déroulé méthodique : accroche, énoncé du sujet, définition des termes, exposition de la problématique, annonce du plan. Cela signifie qu'il n'est nul besoin d'y multiplier

les questions, ou les exemples, pour « asseoir » le sujet, convaincre de son intérêt, de sa richesse ou de sa complexité. La définition des termes du sujet, on le répète, est un moment tout à fait crucial, dont la plupart des candidats semblent pourtant vouloir se « débarrasser » en posant des définitions plus ou moins arbitraires sur lesquelles ils ne reviennent plus dans la suite de la copie. Les bonnes copies sont au contraire celles qui se donnent des définitions *opératoires*, en ce sens qu'elles permettent de faire ressortir ce que le sujet a de *problématique* et, ainsi, de donner d'emblée un cadre à la réflexion. On rappellera aussi aux candidats que cette réflexion doit impérativement suivre un plan progressif et cohérent (avec toujours une nouvelle idée par partie, et un nouvel argument, assorti d'une référence et/ou d'un exemple, par paragraphe) : il est en particulier déconseillé de coordonner deux premières parties selon une certaine logique, puis d'en changer pour la troisième. Ainsi, les copies qui discutaient cette année le sujet sur le fond dans les deux premières parties avant de développer des considérations épistémologiques ou méthodologiques dans la troisième ont souvent fini par verser dans le hors-sujet. À cet égard, les candidats doivent aussi garder à l'esprit que les transitions, de même que la conclusion finale, ne sont pas de simples formalités qui pourraient être expédiées au fil la plume. Ce sont au contraire des moments décisifs de la copie, où se mesurent précisément la qualité de la réflexion et sa progression par rapport à la problématique énoncée en introduction. A ce titre, elles jouent un rôle important dans l'évaluation des correcteurs et méritent par conséquent, elles aussi, de se voir rédigées aussi soigneusement possible.